



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de La Tuque tenue le **18 mars 2025** à 18 h à la salle des délibérations située au Centre social municipal avec le système vidéoconférence reliant le bureau municipal de Parent.

Cette assemblée est présidée par, monsieur Luc Martel qui agit à titre de président du conseil d'agglomération et à laquelle sont présents les membres, mesdames Julie Gauvin et Dorys Duchesne, ainsi que messieurs Larry Bernier, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost et François Fortin, formant le quorum.

Sont également présents monsieur Pierre Pacarar, directeur général, monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et madame Valérie Lévesque, greffière par intérim.

Le président monsieur Luc Martel, souhaite la bienvenue au journaliste présent et aux dix-sept (17) citoyens présents et souligne la diffusion des assemblées publiques en direct sur le média social YouTube. L'enregistrement sera également disponible en différé à partir d'un lien sur le site Web de la municipalité.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que la présente assemblée a été dûment convoquée et débute à 18 h 00;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-024 **PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, mais avec l'ajout des items suivants :

- **Au point 18. a) Félicitations / Nomination de monsieur François-Philippe Champagne au poste de ministre des Finances.**
- **Au point 18. b) Félicitations / Nomination de monsieur Steven Guilbeault au poste de ministre de la Culture et de l'Identité canadienne et de Parcs Canada.**

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 2025

AGG-2025-03-024



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

4. Correspondance et information :
 - a) Ministère des Ressources naturelles et des Forêts / Approbation de la programmation annuelle 2024-2025
5. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds régions et ruralité FRR - Volet 2 (4 projets)
6. Octroi d'aides financières non-remboursables via le Fonds régions et ruralité FRR - Volet 4 (2 projets)
7. Engagement de fonds / Montants salariaux et frais d'opération du Service du développement économique et forestier et du Service d'aménagement du territoire affectés au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 - période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
8. Adoption / Politique d'accueil et d'inclusion
9. Autorisation de signatures / Adhésion au Programme d'appui aux collectivités (PAC) 2025-2028 - ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration
10. Appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
11. Autorisation de signatures / Contributions financières de la Ville de Trois-Rivières et de la Ville de Shawinigan pour la participation au Service de transport intermunicipal
12. Dépôt / Certificat relatif au déroulement d'une tenue de registre (règlement d'emprunt no 6736-2025)
13. Règlement numéro 6006-04-2024 « modifiant le règlement no 167-97 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de La Tuque (ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice) »
14. Description de projet / Convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
15. Adoption / Mise à jour de la Politique d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État
16. Autorisation / Présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme au programme Bonjour Accueil, Volet 2 – Services d'accueil pour le bureau d'information touristique
17. Autorisation de signatures / Convention d'aide financière avec le Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques
18. Divers
19. COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT
20. COMMENTAIRES DES MEMBRES
21. QUESTIONS DES MÉDIAS
22. QUESTIONS DU PUBLIC
23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie dudit procès-verbal et en ont pris connaissance;

IL EST :

AGG-2025-03-025

AGG-2025-03-025

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 18 février 2025 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 (4 PROJETS)

ATTENDU qu'en fonction de l'entente intervenue, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque une enveloppe budgétaire via le Fonds Régions et ruralité (FRR) en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU les analyses par le comité consultatif d'investissement et les recommandations favorables émises au conseil d'agglomération pour quatre (4) projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-026

AGG-2025-03-026

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Agglomération de La Tuque	#7210-58300 Réinjection au volet 3 pour le volet d'aide financière pour la rénovation de façades	150 000 \$	FRR-Volet 2
LFT Construction inc.	# 7210-58519 Expansion – Achat d'une grue terrière	10 000 \$	FRR Volet 2
Location Haute-Mauricie	#2025-P135 Création d'un site internet pour marketing	3 000 \$	FRR-Volet 2
Association forestière de la Vallée du St-Maurice	# 2024-P83 Organisation d'un Symposium forestier	10 000 \$	FRR Volet 2

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe du Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES NON-REMBOURSABLES VIA LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 / VITALISATION (2 PROJETS)

ATTENDU qu'en fonction des ententes intervenues, le gouvernement du Québec verse à l'agglomération de La Tuque des enveloppes budgétaires via le Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 4 en vue de soutenir différents projets issus des secteurs privé, municipal, coopératif ou OBNL;

ATTENDU l'analyse par le comité consultatif d'investissement et la recommandation favorable émise au conseil d'agglomération pour deux (2) projets déposés au Service de développement économique et forestier pour solliciter une aide financière à ce Fonds;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREULT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération accorde les aides financières suivantes :

AGG-2025-03-027

AGG-2025-03-027



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

PROMOTEUR	PROJET	AIDE ACCORDÉE	FONDS
Agglomération de La Tuque	# 2025-P123 Promotion des sports motorisés	19 000 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation
Hill Climb La Tuque	#2025-P124 Expansion / Acquisition d'équipements pour la sécurité et l'expansion du Hill Climb La Tuque	24 000 \$	FRR-Volet 4/Vitalisation

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur, monsieur Tommy Déziel, ou la directrice adjointe dudit Service de développement économique et forestier, madame Julie Noël, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les contrats de financement et ententes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT DE FONDS / MONTANTS SALARIAUX ET FRAIS D'OPÉRATION DU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FORESTIER ET DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AFFECTÉS AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2 - PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2025 AU 31 MARS 2026

ATTENDU qu'un montant de 340 890,02 \$ affecté au Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 représente les salaires prévus d'effectifs et les frais d'opération du service de développement économique et forestier de l'agglomération de La Tuque pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

ATTENDU qu'un montant de 116 600,00 \$ affecté au FRR volet 2 représente une proportion des salaires prévus des effectifs du service d'aménagement du territoire pour l'année 2025;

ATTENDU qu'il y a lieu d'engager ces sommes au FRR volet 2 pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 pour assurer le respect du budget 2025 et répondre aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH);

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'investissement en ce sens lors de sa rencontre tenue le 4 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-028

AGG-2025-03-028

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération engage au Fonds régions et ruralité (FRR) Volet 2 une somme de 340 890,02 \$ pour les salaires des effectifs et des opérations du Service de développement économique et forestier ainsi qu'une somme de 116 600,00 \$ pour les salaires des effectifs du Service de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

ADOPTION / POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INCLUSION

ATTENDU qu'il est important pour la Ville de La Tuque d'adopter un langage et une vision commune lorsqu'il s'agit d'immigration et de l'accueil des nouveaux résidents dans le but de faciliter leur enracinement dans leur nouveau milieu de vie;

ATTENDU qu'elle désire adopter une Politique d'accueil et d'inclusion ayant pour mission de favoriser un environnement dans lequel toutes les personnes, quelle que soit leur origine, se sentent valorisées, respectées et incluses dans la vie sociale, économique et politique de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-029

AGG-2025-03-029

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte la Politique d'accueil et d'inclusion de la Ville de La Tuque soumise par le Service de développement économique et forestier La Tuque en date du 18 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / ADHÉSION AU PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC) 2025-2028 – MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION

ATTENDU l'appel de projets par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration pour le Programme d'appui aux collectivités (PAC) pour les années 2025 à 2028;

ATTENDU que le Programme d'appui aux collectivités vise à soutenir l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles afin d'en assurer l'attraction sur le territoire, leur établissement durable et leur intégration citoyenne;

ATTENDU le plan d'action 2022-2025 visant à créer un milieu de vie contribuant à un établissement durable et harmonieux des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans l'agglomération de La Tuque, ce conseil désire adhérer à nouveau à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-030

AGG-2025-03-030

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération confirme au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration son intérêt à déposer une nouvelle demande au Programme d'appui aux collectivités (PAC) pour une période de trois ans, soit du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2028;



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération autorise madame Julie Noël, directrice adjointe du Service de développement économique et forestier La Tuque, à présenter pour et au nom de l'agglomération de La Tuque une demande d'adhésion au programme précité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPUI POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (PAPDE) DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE (MEIE)

ATTENDU que suite à la volonté de ce conseil de mettre en place des actions de prospection et de développer des projets favorisant la diversification économique de notre territoire, une première phase de développement du parc industriel est en cours d'achèvement;

ATTENDU que dans le cadre de ce projet, l'agglomération de La Tuque a pu bénéficier d'une aide financière significative en provenance du Programme d'appui aux projets de développements économiques par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

ATTENDU qu'en fonction de l'annonce de sommes disponibles par le Ministère, ce conseil désire déposer une nouvelle demande d'aide financière à ce programme dans le cadre du lancement de la deuxième phase de développement du parc industriel, et ce, en vue de couvrir une partie des coûts d'ingénierie pour la construction de la conduite d'eau brute ainsi que l'étude préliminaire requise pour la construction d'un deuxième accès au site;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-031

AGG-2025-03-031

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération donne son appui à la deuxième phase de développement du parc industriel et qu'une demande au Programme d'appui aux projets de développements économiques du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie soit déposée.

QUE ce conseil d'agglomération désigne le directeur général monsieur Pierre Pacarar et le directeur du service de développement économique et forestier monsieur Tommy Déziel comme mandataires auprès du MEIE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES ET DE LA VILLE DE SHAWINIGAN POUR LA PARTICIPATION AU SERVICE DE TRANSPORT INTERMUNICIPAL

ATTENDU que le maintien du service de transport intermunicipal est essentiel pour les usagers qui transigent entre La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

18 mars 2025

ATTENDU la hausse drastique de l'ordre de 58 % du contrat pour les trois prochaines années en raison des coûts de transport et de main-d'œuvre;

ATTENDU la correspondance transmise le 21 novembre dernier par le maire monsieur Luc Martel aux maires de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières en vue de solliciter la participation financière des deux municipalités en contribution au service de transport intermunicipal;

ATTENDU que cette demande fut accueillie favorablement par les deux municipalités qui ont confirmé leur participation financière pour une période de trois ans au service de transport intermunicipal, soit à la hauteur de 45 000 \$ réparti sur les années 2025 à 2027;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-032

AGG-2025-03-032

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise le directeur général monsieur Pierre Pacarar à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque les conventions d'aide financière respectives avec les Villes de Shawinigan et de Trois-Rivières pour leur contribution au maintien du service de transport intermunicipal tel que soumises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT / CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT D'UNE TENUE DE REGISTRE
(RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 6736-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 152 000 \$ POUR DIVERSES AMÉLIORATIONS À
L'AÉROPORT)**

ATTENDU que lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 février 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro	Objet
6736-2025	<u>Règlement no 6736-2025 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 152 000 \$ pour diverses améliorations à l'aéroport</u>

ATTENDU que le 11 mars 2025, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter sur ce règlement a été tenu aux hôtels de Ville de La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard, ainsi qu'au bureau municipal du secteur Parent;

ATTENDU que le nombre de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de neuf cent soixante-trois (963) et que ce nombre n'a pas été atteint;



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

AGG-2025-03-033

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-033

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération prend acte du dépôt du certificat attestant qu'aucune demande n'a été formulée par les personnes habiles à voter dans le cadre du registre relativement au règlement d'emprunt n° 6736-2025, tel que préparée par la greffière adjointe, madame Valérie Lévesque, ledit certificat étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÈGLEMENT NUMÉRO 6006-04-2024 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 167-97
CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ
DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE (ANCIENNE MRC DU HAUT-SAINT-AURICE)**

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'ancienne MRC du Haut-Saint-Maurice est entré en vigueur le 24 mars 2000 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.- A-19-1)*;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 14 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.- A-19-1)*, l'agglomération de La Tuque peut modifier son schéma d'aménagement et de développement;

ATTENDU que la Ville de La Tuque juge opportun de modifier la carte 1 intitulée « Grandes affectations du territoire et territoires d'intérêt » faisant partie intégrante du règlement no 167-97 de façon à retirer une partie du périmètre urbain de La Tuque (secteur bretelle nord de la voie de contournement) qui s'est avérée séparée par la construction de celle-ci au début des années 2000 tel qu'illustré à l'annexe 1 du présent projet de règlement;

ATTENDU que la partie du périmètre urbain située à l'est de la voie de contournement sera retirée et l'intégrée à la zone d'affectation rurale existante;

ATTENDU qu'il est approprié de retirer cette partie du périmètre urbain afin d'être compatible avec le milieu environnant;

ATTENDU que cette partie du territoire à retirer du périmètre urbain est non desservie par le réseau d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU la présentation et le dépôt d'un projet de règlement et qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de la présente séance;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 5 février 2025;

ATTENDU que des modifications ont été apportées au règlement suite aux commentaires reçus;



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

AGG-2025-03-034

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-034

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLAUDE GAUDREAU**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte le règlement numéro 6006-04-2024 « modifiant le règlement no 167-97 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'Agglomération de La Tuque (ancienne MRC du haut-Saint-Maurice) ».

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'aux municipalités comprises dans l'agglomération de La Tuque et à chaque organisme partenaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION DE PROJET / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA MESURE 1.4 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2023-2027 DE LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire le 6 juin 2022;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a publié les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) le 30 mai 2024;

ATTENDU que les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sont en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2024;

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque et le gouvernement du Québec ont signé une convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 (volet 1) du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT);

ATTENDU qu'une aide financière de 69 306 \$ sur trois ans, totalisant un montant de 207 918 \$ sera versée à l'agglomération de La Tuque selon la convention signée;

ATTENDU qu'en vertu de la clause 8 de la convention d'aide financière, le conseil d'agglomération doit adopter une description de projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-035

AGG-2025-03-035

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LA MEMBRE JULIE GAUVIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte la description de projet en vertu de la clause 8 de la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 (volet 1) du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

AGG-2025-03-036

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

l'aménagement du territoire (PNAAT);

QUE la présente résolution et la description de projet seront transmises au gouvernement du Québec pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION / MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

ATTENDU que l'agglomération de La Tuque est délégataire par entente avec le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour la gestion des baux de villégiatures privés depuis le 1^{er} avril 2011;

ATTENDU l'adoption le 11 février 2014 de la Politique d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État visant à soutenir la réalisation de projets en voirie forestière ou à caractère environnemental d'intérêt collectif sur le territoire de l'agglomération de La Tuque;

ATTENDU que cette politique a fait l'objet d'une révision en vue de répondre plus adéquatement aux besoins;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-036

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ
APPUYÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adopte la « Politique d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État » de l'agglomération de La Tuque, révisée en date du 18 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION / PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TOURISME AU PROGRAMME BONJOUR ACCUEIL, VOLET 2 – SERVICES D'ACCUEIL POUR LE BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

ATTENDU le programme d'aide financière intitulé « Bonjour Accueil » lancé par le ministère du Tourisme destiné à la bonification des services d'accueil et de renseignements touristiques;

ATTENDU que l'Association touristique régionale de la Mauricie (ATR) – Tourisme Maurice a déposé un projet au volet 1 de ce programme dans le cadre de sa stratégie régionale de bonification des services d'accueil sur son territoire, dont la gare de La Tuque fait partie des sites retenus en vue d'améliorer les infrastructures physiques et l'identification des lieux d'accueil;

ATTENDU que le bureau d'information touristique de La Tuque est admissible au volet 2 dudit programme, couvrant 90 % des dépenses admissibles visant à soutenir les gestionnaires des services d'accueil dans la mise en œuvre des projets définis par leur association touristique régionale au volet 1 pour les projets d'innovation numérique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

18 mars 2025

AGG-2025-03-037

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-037

**PROPOSÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération autorise madame Valerie Fortin, chef de développement et maintien touristique, à présenter une demande au programme Bonjour Accueil, volet 2 – Déploiement et rehaussement des services d'accueil auprès du ministère du Tourisme pour le bureau d'information touristique situé à la gare de La Tuque.

QUE ce conseil d'agglomération autorise madame Valerie Fortin, chef de développement et maintien touristique, à signer pour et au nom de l'agglomération la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère du Tourisme ainsi que tout document visant à donner effet à la présente résolution.

QUE conformément aux critères du programme, ce conseil d'agglomération s'engage à réaliser un projet correspondant au type retenu par l'Association touristique régionale (ATR) (type 1, 2 ou 3) et s'inscrivant dans la stratégie d'accueil et le concept définis par l'ATR.

QUE ce conseil d'agglomération autorise l'habillage ou le comarquage sur les murs et fenêtres (intérieurs et extérieurs) du bâtiment visé ou encore pour l'intégration de l'expérience numérique, selon le type de projet déterminé par l'ATR, en conformité avec la réglementation municipale.

QUE ce conseil d'agglomération s'engage à maintenir la pérennité de son lieu d'accueil et de renseignements touristiques pour une durée minimale de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE SIGNATURES / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

ATTENDU que le plan régional des milieux humides et hydriques a été adopté par le conseil d'agglomération le 17 décembre 2024, sous la résolution AGG-2024-12-162;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la signature de la convention d'aide financière pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques avec le Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCC);

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-038

AGG-2025-03-038

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE LARRY BERNIER
APPUYÉ PAR LE MEMBRE CLÉMENT DUBÉ**

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

QUE ce conseil d'agglomération autorise le président et maire de la Ville de La Tuque, monsieur Luc Martel, et le directeur général adjoint, monsieur Jean-Sébastien Poirier, à signer pour et au nom de l'agglomération de La Tuque, la convention d'aide financière pour la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS / NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS PHILIPPE CHAMPAGNE AU POSTE DE MINISTRE DES FINANCES

ATTENDU que le 14 mars 2025, monsieur François-Philippe Champagne a été nommé ministre des Finances dans le gouvernement de Mark Carney, le nouveau premier ministre du Canada;

ATTENDU que cette nomination marque une étape importante dans sa carrière politique, après avoir occupé plusieurs poste clés, notamment ministre des Affaires étrangères, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, et ministre du Commerce international;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-039

AGG-2025-03-039

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE FRANÇOIS FORTIN
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil d'agglomération adresse ses sincères félicitations à monsieur François-Philippe Champagne pour sa nomination et l'assure de sa pleine et entière collaboration dans la réalisation des projets dans le Haut Saint-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÉLICITATIONS / NOMINATION DE MONSIEUR STEVEN GUILBEAULT AU POSTE DE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE L'IDENTITÉ CANADIENNE ET DE PARCS CANADA

ATTENDU que le 14 mars 2025, monsieur Steven Guilbeault a été nommé ministre de la Culture et de l'Identité canadienne et de Parcs Canada et lieutenant politique au Québec du nouveau premier ministre du Canada monsieur Mark Carney au Québec;

ATTENDU le travail accompli monsieur Steven Guilbeault à la fonction de ministre de l'Environnement à laquelle il était affecté pendant ces trois dernières années;

ATTENDU que ce conseil d'agglomération désire reconnaître la nomination du Latuquois d'origine monsieur Steven Guilbeault pour sa nouvelle attribution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

AGG-2025-03-040

AGG-2025-03-040

PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

APPUYÉ UNANIMEMENT

ET RÉSOLU :

18 mars 2025

QUE ce conseil d'agglomération adresse ses sincères félicitations à monsieur Steven Guilbeault pour sa nomination et l'assure de sa pleine et entière collaboration dans la réalisation des projets dans le Haut Saint-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMENTAIRES DU PRÉSIDENT

Aucun commentaire.

COMMENTAIRES DES MEMBRES

Le membre monsieur **Michel Pronovost** présente un bref exposé sur le dossier de la santé, notamment la fermeture du bloc opératoire, qui perdure depuis le mois de novembre. Bien que plusieurs actions et démarches aient été entreprises, la situation reste inchangée. La semaine dernière, le maire de La Tuque, accompagné des membres du Conseil, a fait une sortie publique afin de réclamer une rencontre avec le ministre de la Santé, monsieur Dubé. Malgré une précédente rencontre entre le maire et des représentants du cabinet du ministre Dubé, visant à les informer et à accentuer la pression, aucune réponse n'a été reçue jusqu'à maintenant, ce qui laisse à penser que le message ne parvient pas directement au ministre. Compte tenu de la situation, monsieur le maire, au nom du Conseil, enverra chaque semaine une demande écrite et formelle au ministre Dubé. Cette demande sera également envoyée en copie conforme au Premier ministre, à la députée madame Marie-Louise Tardif, ainsi qu'au ministre de la région, monsieur Jean Boulet. Cette démarche sera répétée jusqu'à ce qu'une réponse à la demande de rencontre avec le ministre Dubé soit obtenue, afin de maintenir la pression sur le dossier. Entre-temps, celui-ci et le maire ont rencontré des infirmières ayant 20 ans d'expérience dans le domaine de la santé, actuellement en arrêt de travail en raison du conflit qui persiste au niveau du bloc opératoire. Ayant lui-même œuvré pendant 35 ans dans ce secteur, il a affirmé que c'était la première fois qu'il rencontrait des infirmières aussi affectées. Ces dernières ont même déclaré qu'elles ne retourneraient pas dans les mêmes conditions. Elles envisagent non seulement de démissionner de leur poste, mais également de quitter la profession infirmière pour travailler à un salaire minimum. Ils ont pris le temps de les écouter, et ces dernières souhaitaient recevoir des informations actualisées, car diverses rumeurs circulent en ville. Les démarches déjà entreprises ainsi que celles prévues leur ont été expliquées. Malgré les efforts déployés par les membres du CIUSSS MCQ, le dossier a pris une tournure politique. Une demande d'aide a également été adressée aux partis d'opposition. C'est pourquoi ils ne comptent pas abandonner et insistent pour obtenir une rencontre avec le ministre Dubé dans les plus brefs délais. Ils se sont montrés rassurants jusqu'à présent en affirmant que le bloc opératoire rouvrira, mais le problème est qu'aucune date précise n'a encore été communiquée. Le maire, monsieur Luc Martel, ajoute que huit (8) ambassadeurs de La Tuque œuvrant dans le domaine de la santé ont été sollicités. Une demande d'aide leur a été adressée, car leur soutien et leurs contacts pourraient contribuer à accentuer la pression sur ce dossier. C'est un dossier dans lequel Santé Québec, le CIUSSS et le ministère nous ont affirmé que la situation est inacceptable. Même le Premier ministre, lors d'une entrevue avec le journaliste monsieur Michel Scarpino, a déclaré en direct que ce qui se passait ici était inadmissible. Cependant, une fois rendu à Québec, aucune action concrète n'a été entreprise, et la situation demeure inchangée. Pour conclure, le maire souligne que, si nécessaire, il serait tout à fait disposé à retourner à Québec afin de rappeler aux autorités la gravité de la situation et de les sensibiliser davantage.



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Le membre monsieur **François Fortin**, souhaite remercier les maires de Trois-Rivières et de Shawinigan pour leur contribution financière au dossier du transport collectif. Leur participation assure la continuité du service, permettant aux citoyens de se rendre à Shawinigan et à Trois-Rivières à un coût très minime, ce qui est très apprécié des gens de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières.

La membre madame **Julie Gauvin**, partage l'avis de son collègue concernant le transport collectif. Elle souligne qu'il s'agit d'un service essentiel et grandement utilisé.

QUESTIONS DU MÉDIA (1 JOURNALISTE PRÉSENT)

Le journaliste d'Arsenal Média O 97,1, monsieur **Michel Scarpino**, souhaite savoir s'il est possible de connaître l'identité des ambassadeurs de la santé qui apporteront leur soutien.

Le maire, monsieur **Luc Martel**, indique qu'il n'a pas cette information à portée de main, mais précise qu'il a mentionné les noms lors de la conférence de presse.

Le journaliste d'Arsenal Média O 97,1, monsieur **Michel Scarpino**, pose une question concernant le point 10 : l'appui pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux projets de développement économique (PAPDE) du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE). Étant donné qu'il est question d'une conduite d'eau, il aimerait savoir si cela concerne le projet Nayad.

Le directeur général, monsieur **Pierre Pacarar**, confirme l'exactitude de cette information. Il précise que le projet se divise en trois volets. Le premier concerne la conduite d'eau, qui nécessitera des ajustements plus détaillés au niveau de l'ingénierie. Le deuxième volet touche au parc industriel et inclut des éléments tels que le chemin, l'éclairage, les fossés et divers aspects municipaux. Enfin, le troisième volet consiste à étudier les tracés potentiels afin de permettre aux poids lourds de descendre la fameuse côte et d'accéder au parc industriel.

Le journaliste d'Arsenal Média O 97,1, monsieur **Michel Scarpino**, questionne concernant le point 16 : Présentation d'une demande d'aide financière auprès du ministère du Tourisme au programme Bonjour Accueil, Volet 2 – Services d'accueil pour le bureau d'information touristique. Il demande quel type de projet ou programme pourrait être réalisé au sein du bureau d'information touristique.

Le directeur général adjoint, monsieur **Jean-Sébastien Poirier**, informe monsieur Scarpino que cela concernera principalement l'affichage et le marquage visant à uniformiser les bureaux d'accueil touristique dans la région de la Mauricie. En ce qui nous concerne, nous serions admissibles à une subvention pour la gare, d'un montant d'environ 50 000 \$.

QUESTIONS DU PUBLIC (17 CITOYENS PRÉSENTS)

Le vice - président du syndicat des employés de l'usine Produits forestiers Résolu de Rivières-aux-Rats, monsieur **Herman Martel**, informe le conseil d'agglomération que des actions seront prochainement entreprises en raison de la fermeture. Il exprime également le souhait de savoir si la Ville de La Tuque apportera son soutien à leur démarche. Un document a également été remis à Monsieur le Maire concernant les informations sur les transferts de bois ainsi que les usines où ce bois est transféré.



No de résolution
ou annotation

18 mars 2025

Procès-verbal du conseil d'agglomération de La Tuque (Québec)

Le maire, monsieur **Luc Martel**, informe qu'il y a eu des discussions avec les intervenants impliqués dans la transaction, et que des résultats positifs sont à prévoir. Il ajoute que des annonces prometteuses concernant l'usine de Rivière-aux-Rats seront faites prochainement.

Le citoyen, monsieur **Pascal Bastarache**, président pour le Conseil central Cœur-du-Québec CSN, et porte-parole de près de 20 000 membres dans la Mauricie et le Centre-du-Québec, était présent à la séance pour exprimer son soutien envers l'ensemble des travailleurs de l'usine de Rivière-aux-Rats. Bien qu'il ait entendu et compris les propos du maire, il déplore que, dans les faits et les gestes, seuls des éléments négatifs soient constatés. Il souhaiterait qu'on se mette à la place des familles touchées par cette situation, qui ont besoin de preuves concrètes. De nombreux travailleurs quittent leur emploi, incapables de vivre dans une telle incertitude. Ainsi, dans les jours à venir, des conférences de presse et des campagnes publicitaires seront organisées pour appuyer les travailleurs. En conclusion, il espère obtenir le soutien de l'ensemble du conseil municipal. Monsieur le maire a confirmé leur appui.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST :

AGG-2025-03-041

AGG-2025-03-041

**PROPOSÉ PAR LE MEMBRE MICHEL PRONOVOST
APPUYÉ PAR LA MEMBRE DORYS DUCHESNE**

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 18 h 46.


Valérie Lévesque
Greffière par intérim


Larry Bernier
Vice-Président